



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 21 février 2019*

**N°2019/002 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA RENOVATION  
RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES-PREVERT**

*L'an deux mille dix-neuf le jeudi 21 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 février 2019.*

**Etaient présents : 16**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Denise GONON, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN.

**Pouvoirs : 4**

Madame Geneviève LEGUAY à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Gérard MORAUX, Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE.

**Absents excusés : 7**

Madame Isabelle YEROMONAHOS, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL DEBLAGY, Monsieur Patrick AUGHEY, Madame Isabelle GUILA CORNIL, Monsieur Serge MAGLIOZZI, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Etat sur les fonds de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux une subvention maximum pour les travaux de rénovation-restructuration de l'école élémentaire Jacques-Prévert soit 44% du montant du plafond de dépenses subventionnables fixé à 1 000 000 € soit 440 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20190222-2019-002DEL-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2019  
Date de réception préfecture : 22/02/2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX  
Le  
Publié le  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
Jean-Michel MORER

